

Enseignement optionnel au lycée

1

HISTOIRE DES ARTS

Préambule

2

L'enseignement de l'histoire des arts est défini par les textes officiels suivants :

- Bulletin officiel spécial n°4 du 29 avril 2010
- Bulletin officiel

Définition

3

Cet enseignement de culture artistique :

- est réservé à des élèves volontaires,
- se fonde sur une approche pluridisciplinaire des œuvres des six domaines artistiques,
- sensibiliser les élèves aux œuvres,
- Favorise l'exploration des dimensions historiques et esthétiques des œuvres.

Les objectifs d'enseignement

4

- Le développement de la sensibilité des élèves,
- L'acquisition et la consolidation d'outils méthodologiques et conceptuels,
- L'emploi d'un vocabulaire approprié,
- La maîtrise de repères chronologiques

L'organisation dans l'Académie de Lyon

5

- Option proposée dans un lycée par département,
- Enseignement confié à une équipe d'enseignants :
 - De différentes disciplines,
 - Ayant acquis Certification complémentaire en histoire de l'art,
- En partenariat avec des structures culturelles locales et régionales.

Présentation du cursus proposé en lycée

6

- En classe de Seconde, il est proposé aux élèves de suivre :
 - L'Enseignement d'Exploration Patrimoines,
 - L'enseignement optionnel facultatif *Histoire des arts*,
- En Cycle Terminal,
 - L'enseignement de spécialité *Histoire des arts*,
 - L'enseignement optionnel facultatif *Histoire des arts*.